

COMMUNIQUE DE PRESSE

Picardie Nature

Vendredi 11 février 2011

Projets d'exploitation de gaz et huile de schiste dans le Sud de l'Aisne

Dans un contexte de raréfaction des hydrocarbures, de demande croissante et d'objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements suscitent bien des débats.

Dans une confidentialité la plus totale et en dépit d'une gouvernance à 5 héritée du Grenelle de l'environnement, le 10 septembre 2009 a été pris un arrêté d'exploration de gaz non conventionnel, dit "Permis de Château-Thierry" sur le secteur de Château-Thierry.

Le gaz de schiste ou huile de schiste est une nouvelle filière énergétique en plein développement. Cette technologie récemment mise en place au Canada et aux États-Unis a été tout aussitôt décriée par les mouvements de protection de la nature et de l'environnement. Il semblerait que la France et plus généralement l'Europe soit le nouvel Eldorado des exploitants et professionnels du gaz avec un potentiel estimé de 3000 à 12000 milliards de m³, soit le doublement des réserves de gaz européen conventionnel.

Les huiles de schiste sont similaires à du pétrole. Les techniques d'exploration et d'exploitation sont les mêmes que celles utilisées pour le gaz de schiste.

En quoi consiste la technologie ?

Contrairement au gaz conventionnel, l'exploitation du gaz de schiste nécessite une technique appelée "fracturation hydraulique". Elle consiste en un premier forage vertical profond (1000 à 3000 m de profondeur), poursuivi par un forage horizontal dans les gisements de schiste où sont enfermées des poches de gaz. Pour les libérer, il convient de fracturer la roche en injectant de grandes quantités d'eau additionnées de produits chimiques et de micro-billes pour maintenir ouvertes les failles. Le gaz est ensuite capté par des puits assez rapprochés les uns des autres. A la surface, il est stocké puis transporté dans des camions.

Quelles conséquences sur l'environnement ?

La technologie et les moyens mis en œuvre pour l'exploitation de ces gaz ont des conséquences non négligeables sur l'environnement.

Sur l'eau :

10000 à 15000 m³ d'eau sont nécessaires par puits. Seulement une partie de cette eau chargée de produits chimiques pour la fracturation est récupérée, 10 à 50% des boues ne pourraient pas être traitées.

On retrouve dans ces boues des composés d'origine anthropique utilisés pour le forage et d'autres d'origine naturelle issue de l'exploitation du forage. Un certain nombre de ces composés ont un pouvoir cancérigène.

Le traitement des ces boues nécessiterait des usines ayant des capacités de traitement chimique inhabituel et dans des quantités importantes. Ce que peu de stations d'épuration sont capables de réaliser. Les boues sont donc stockées dans de vastes bassins en attente de traitement.

Une turbidité de l'eau des aquifères est généralement constatée lors des opérations de forage. Celle-ci peut contenir des métaux lourds et des composés chimiques toxiques.

Il existe peu de données et de littérature sur la contamination de la nappe phréatique en phase d'exploitation normale. Le faible retour sur expérience de ce type d'exploitation oblige à ne pas exclure le risque de contamination : en fracturant la roche, une partie du gaz et des produits chimiques s'échappant dans le sous sol ne risquent-ils pas d'atteindre la nappe phréatique ?

Sur la qualité de l'air :

Il est évident qu'il y a un risque de pollution de l'air par les engins utilisés pour les phases d'exploration et d'exploitation (moteur diesel) avec émission de composés organiques volatiles (COV). Cependant il est impossible de préciser ce risque par manque de données sur les conditions d'exploitation.

Sur les risques industriels :

Des accidents (légers ou graves) lors des phases d'exploration et d'exploitation ont été constatés. Des mesures urgentes sont mises en œuvre aux États-Unis et au Canada, notamment proches des zones urbanisées. Le manque d'expérience des entrepreneurs dans ces nouvelles techniques concoure à l'augmentation des risques.

Sur la qualité de vie :

Des nuisances sur la vie en général sont également constatées avec une augmentation du trafic routier, du bruit, de la lumière, des vibrations engendrées par les travaux. Ce qui engendre un sentiment de vaste chantier permanent. : ballet incessant de camions, dès que l'exploitation d'un puits arrive à son terme, un autre doit être ouvert un peu plus loin.

Sur la rentabilité économique :

Des doutes sont émis sur le rapport entre le coût d'extraction et d'exploitation et la quantité de la ressource à extraire aléatoire : eau, produits chimiques, béton. Les pouvoirs publics seront également amenés à engager des travaux coûteux pour répondre aux besoins des chantiers et de la population : infrastructures routières, gestion de l'eau.

Le "permis de Château-Thierry" :

C'est une vaste zone de 779 km² à cheval sur le département de l'Aisne, de la Seine et Marne et de la Marne dans une moindre mesure. Il s'agit d'un permis exclusif de recherche accordé à la société Toreador Energy France SCS pour une durée de 5 ans.

Les demandes d'exploration sont basées uniquement sur des anciennes études géologiques qui démontrent la présence de pétrole dans le bassin parisien. A l'époque la technologie ne permettait pas son exploration et son exploitation. Avec le développement de l'exploitation des gaz de schistes certaines sociétés de spéculation boursière sans aucune expérience de forage (Toreador) veulent exploiter ce filon sans pour autant maîtriser les procédés et les risques inhérents à ces activités.

Quelle est la situation ?

Face à la protestation des mouvements écologiste, le ministre de l'écologie a décidé de suspendre tout les permis de recherche jusqu'en juillet 2011, le temps de clarifier les conditions environnementales. Cependant un forage dont l'autorisation a déjà été accordée, concernant l'huile de schiste est prévu en mars dans la région de Château-Thierry. A la veille des travaux un doute persiste sur la suspension de l'exploration sur la



ETUDIER - AGIR - SENSIBILISER

région de Château-Thierry.

Une hérésie dans le contexte énergétique français

A l'heure où la France peine à maîtriser sa consommation d'énergie et à développer une véritable filière des énergies renouvelables, le recours à de nouvelles sources d'hydrocarbures enliserait la France dans son retard face à ses objectifs de réduction par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, objectif pourtant inscrit dans la loi du 13 juillet 2005.

L'association PICARDIE NATURE s'oppose à toute exploration et exploitation de gaz et d'huile de schiste dans le sud de l'Aisne. Elle demande aux pouvoirs publics de clarifier sa position : le permis d'exploration à la société Toréador est-il suspendu ou non ?

PICARDIE NATURE propose aux personnes opposées à ce projet (associations, collectivités territoriales...) de créer une coordination visant à obtenir sa suspension. Contactez Yves Maquinghen de Picardie Nature au 03 62 72 22 52.

CONTACT PRESSE :

Patrick THIERY

(joignable ce week end)

06.19.07.94.02

Yves MAQUINGHEN

(joignable à partir de lundi)

03 62 72 22 52 / 06 33 88 87 51

yves.maquinghen@picardie-nature.org



ETUDIER - AGIR - SENSIBILISER